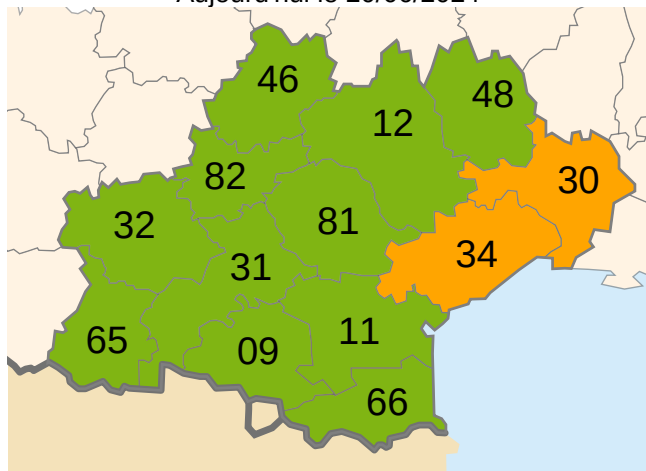
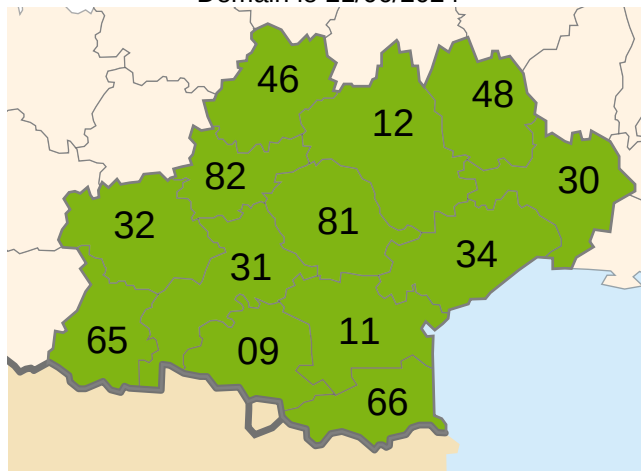


SITUATION

Aujourd'hui le 20/06/2024



Demain le 21/06/2024



Aujourd'hui le 20/06/2024			Départements	Demain le 21/06/2024			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 16/02/2024
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende:

Procédure d'alerte

Procédure d'information

Pas de procédure

O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie prévoit sur les départements du Gard et de l'Hérault un épisode de pollution aux particules en suspension PM10 aujourd'hui jeudi 20 juin.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Le passage d'une masse d'air chargée en particules désertiques est observé depuis mercredi 19 juin et se poursuit aujourd'hui jeudi 20 juin sur une partie du littoral méditerranéen. Ces particules s'ajoutent à celles émises par les sources locales, entraînant ainsi une hausse importante des concentrations de PM10, notamment sur les départements du Gard et de l'Hérault. Par conséquent, une procédure d'information sera déclenchée ce jour sur ces deux départements.

EVOLUTION :

Demain, vendredi 21 juin, le déplacement de la masse d'air chargée en particules désertiques devraient permettre une amélioration de la situation. Ainsi, les concentrations de PM10 dans l'air ambiant sur les départements du Gard et de l'Hérault devraient fortement baisser entraînant la fin de l'épisode de pollution.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES**RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

Personnes vulnérables et personnes sensibles :

Populations vulnérables : Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

Population générale :

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
Contact départements [11],[30],[34],[48],[66] :
06.85.52.83.44



Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr
ARS Occitanie
Informations santé, AIR SANTÉ :
05 61 77 94 44

